

CONCLUSIONS D'ENQUETE PUBLIQUE



Enquête publique portant sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour la pose de réseaux par forage guidé entre Bandol et l'île de Bendor sur le territoire de la commune de Bandol

Déroulement de l'enquête publique :
du 12 juin 2019 au 12 juillet 2019 inclus

Destinataire : DDTM du Var
Copie : Tribunal Administratif de Toulon

1. OBJET DE L'ENQUETE (RAPPEL)

L'objet de la concession porte sur la mise en place de 9 gaines PEHD de différents diamètres. Deux conduites de 125 mm sont destinées à l'adduction en eau potable, deux de 110 mm sont réservées pour l'évacuation des eaux usées, deux fourreaux de 160 mm reçoivent les câbles HT et trois de 75 mm la fibre optique.

La réalisation de deux forages guidés à 10 mètres sous la cote des fonds marins entre l'île de Bendor et la commune de Bandol permet l'acheminement de ces nouvelles gaines.

Le linéaire concerné commence, côté Bandol, à la limite du parking Deferrari (AOT n°222) qui va être transféré en gestion à la commune et à la limite du DPM côté île de Bendor.

La superficie totale d'occupation du domaine public maritime sera de 210,46 m².

La durée de la concession est fixée à 30 ans.

Le projet de concession relève de la responsabilité du préfet du Var et a été élaboré sur la base du dossier de demande de concession déposé par lettre du Directeur des Opérations de la société Paul Ricard en date du 12 juillet 2018.

J'ai vérifié les éléments de l'objet de l'enquête et n'ai pas relevé d'erreur ou de contradiction.

1.1. Sur la forme

J'ai trouvé le dossier de concession clair et détaillé.

Je considère donc que le document répond aux exigences légales.

Le traitement de cette enquête est conforme à la réglementation. Ainsi, les différents arrêtés, mesures de publicité et échanges avec les services de l'Etat ont bien été traités et ce dans les délais impartis.

Le dossier était très bien présenté et tenu à la disposition du public à l'accueil du pôle administratif de la mairie de Bandol et sur le site de la DDTM.

Je considère que la publicité faite à cette enquête a été très satisfaisante.

Il n'y a eu aucune remarque du public.

Je n'ai eu aucun visiteur pendant mes permanences.

Le manque d'intérêt est-il imputable à la nécessité, estimée légitime, du projet (infrastructures anciennes logiquement à remplacer) ou au fait que les travaux étaient en cours et que le public ne pouvait imaginer qu'il y aurait tout de même une enquête publique ? Le travail explicatif remarquable et le respect de l'environnement affiché par le projet a également pu rassurer le public et ne pas l'inciter à se manifester plus avant.

1.2. Sur le fond du dossier mis à l'enquête publique

Il n'existait pas de dossier de concession précédent. Il était donc nécessaire de corriger cette absence.

Sur le fond, la simple existence de réseaux de forage, implique la présence d'une concession.

Le dossier de concession est particulièrement bien rédigé et particulièrement complet.

La zone concernée est restreinte et essentiellement sous-marine. Son exploitation sera épisodique sur les fonds (maintenance) et sur une surface très restreinte, 210 m².

La concession ne lèse donc personne et, compte-tenu de l'enfouissement des gaines 10 mètres sous le fond, ne paraît pas de nature à causer le moindre tort à la faune et à la flore sous-marine ou aux éventuels riverains.

2. CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Au terme de cette enquête publique que j'ai menée avec diligence et équité, après avoir :

- Analysé le dossier mis à disposition du public,
- Été présent pendant les permanences.

Et compte-tenu :

- De la régularité de l'enquête publique qui s'est déroulée sans incident,
- De l'information du public faite conformément aux prescriptions réglementaires,
- De l'absence d'observation du public,
- Des avis favorables formulés par les entités consultées,
- De l'absence de risque sur la faune, la flore, les biens et les personnes,
- Des observations consignées dans mon rapport de présentation.

En mon âme et conscience, J'EMETS UN AVIS FAVORABLE à la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour la pose de réseaux par forage guidé entre Bandol et l'île de Bendor sur le territoire de la commune de Bandol.

Fait à Toulon, le 29 juillet 2019

Olivier Luc
Commissaire enquêteur

